



Refus de la nationalité Françaises...

Par **Singh**, le **29/04/2017** à **20:36**

Bonjour, j'ai fait une demande de la nationalité française au sous-préfecture du Raincy. En fait, je viens juste d'avoir une lettre de refus. Ils justifient leurs raisons par le caractère incomplet de ma insertion professionnelle. Au tout début de la lettre ils ont écrit qu'après avoir examiné mon dossier de naturalisation, ils décident par l'article....., d'ajourner ma demande à deux ans en raison du caractère incomplet de mon insertion professionnelle.

Ils disent dans la lettre que je ne dispose pas de ressources suffisantes et stables. Je exerces deux emplois à temps partiel en CDI depuis 2015, cumulant 54 heures de travail. (au total de mes deux emplois je suis payé 1550 euros) Ils disent que je suis en infraction par rapport à la code de travail relatif à la réglementation sur le temps de travail en France.

Ils précisent, "Vous pourrez déposer un nouveau dossier auprès de la préfecture ou consulat de France". Sur la lettre, ils marquent que je peux contester leur décision dans un délai de deux mois. Je ne sais plus quoi faire. Est-ce que il faut que je fasse une nouvelle demande ou je devrais contester leur décision (si contesté ? Comment faire ?) Merci de bien vouloir y répondre si il vous plaît. 'joursjejours

Par **amajuris**, le **30/04/2017** à **09:59**

bonjour,

ce n'est pas un refus mais un ajournement.

vous pouvez faire un recours gracieux puis un recours contentieux devant le tribunal administratif si le recours gracieux est infructueux.

voir ce lien:

<http://www.village-justice.com/articles/Recours-ajournement-naturalisation,19250.html>

mais il faut savoir que la naturalisation est une décision discrétionnaire de l'administration qui

peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.
salutations

Par **Singh**, le **18/05/2017** à **19:11**

Merci beaucoup. :)